



INFORMATIONS GÉNÉRALES DU COURS D'ÉTÉ

Horaire et règlement général

Fournitures Scolaires

Dès le premier jour du cours d'été, chaque élève devra apporter une trousse complète (crayons, gomme, règle, stylos...).

Le lycée fournit le classeur, les feuilles, les intercalaires ainsi que les livres ou photocopies.

Pour les élèves inscrits aux activités de l'après-midi, il faut prévoir pour tous les jours : carte d'identité ou passeport, affaires de piscine et de sport, imperméable ou k-way.

Horaire Journalier

09h à 12h	Cours (durée : 50 minutes)
12h à 13h	Repas de midi
13h à 14h	Etude surveillée (aide aux devoirs)
de 14h à 18h	Activités de l'après-midi et goûter
de 18h à 18h45	Ouverture de la piscine du lycée

Absence et Retard

Quel que soit le motif de l'absence (maladie, accident,...), celle-ci doit être immédiatement communiquée au lycée par téléphone au +41 22 703 51 23 ; il en est de même pour les retards.

Assurance

Il incombe aux parents de veiller à ce que leurs enfants soient couverts en maladie, accident et responsabilité civile car les assurances du lycée ne couvrent pas ces risques.

Interdits

- Les stylos feutre indélébiles.
- En cours les chewing-gums, casquettes et téléphones portables ne sont pas tolérés.
- **Les élèves n'ont l'autorisation de fumer ni à l'intérieur ni aux alentours immédiats du lycée.**
- L'apport au lycée de drogues ou d'ustensiles s'y rattachant quelle que soit la quantité,



ainsi que toute consommation ou vente de drogues seront sanctionnés par un renvoi immédiat et définitif.

- Les élèves inscrits pour la journée ont un horaire continu et n'ont pas l'autorisation de sortir de l'enceinte du lycée jusqu'à la fin de l'activité de l'après-midi, pause de midi comprise, sauf préavis à la Direction.
- Pour son bon fonctionnement, le lycée demande aux parents de rappeler à leurs enfants le respect de certaines règles indispensables à la vie communautaire : la ponctualité, la tenue, l'hygiène, la politesse, la tolérance, l'acceptation des différences, etc.

A L'OCCASION DES DIVERSES SORTIES ORGANISÉES PAR LE LYCÉE, LES ÉLÈVES DOIVENT ADOPTER UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE.

Casiers

Les élèves ont des casiers à disposition ; il suffit d'apporter un cadenas.

Objets perdus ou volés

Le lycée n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Aussi il est vivement conseillé de laisser à la maison les objets de valeur ou de les déposer au bureau de la Direction.

La Direction